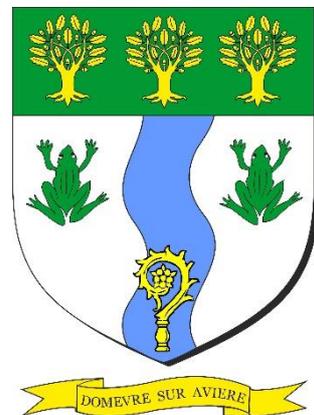
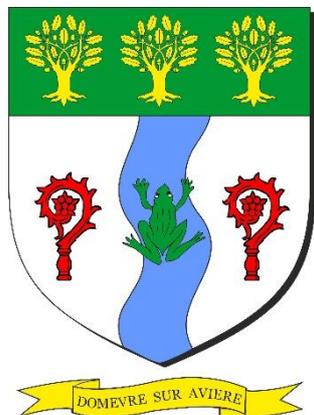


MARS 2021

# DOMEVRE-SUR-AVIERE LETTRE D'INFORMATION



## LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens (-nes),

Ce maudit virus continue à perturber l'économie du pays et le couvre-feu à partir de 19h au retour des beaux jours semble plus acceptable. La reprise de la campagne de vaccination devrait produire ses effets au second trimestre. N'hésitez pas à consulter votre médecin référent qui vous connaît bien ou la mairie en cas de difficulté de mise en œuvre.

La commune est à la recherche de vieux documents, photos, témoignages et cartes postales sur la fin de l'année 1944 afin de créer un panneau d'informations sur ce moment héroïque : la 2ème D.B. débarquée en Normandie traversait notre village, direction Strasbourg ; nous sommes sur la voie de la liberté et le village honorera en septembre cet événement.

Bernadette Marquis

## Déploiement de la fibre

Le réseau Fibre est accessible dans notre commune depuis le 15 mars 2021. Il vous revient de contacter l'opérateur de votre choix afin de procéder à la mise en place de ce nouveau réseau. La venue d'un technicien est nécessaire afin de raccorder le réseau présent au niveau de la commune à votre réseau domestique. Afin d'avoir des conditions optimales d'installation, la gaine téléphonique de votre domicile doit être facilement accessible et non obstruée car la fibre passera par ce même chemin.

Pour information, dans le cadre de l'ouverture commerciale du réseau fibre, les différents opérateurs pourraient être amenés à vous démarcher. Bien entendu, vous restez libre de souscrire auprès de l'opérateur de votre choix.

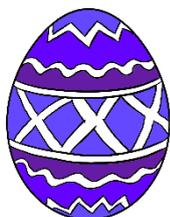
## Transport et inscription scolaires

Pour bénéficier du transport scolaire, il faut désormais inscrire votre enfant sur la plateforme internet FLUO (gérée par la Région Grand Est) : [www.fluo.eu](http://www.fluo.eu) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021. La nouvelle notice présentant le règlement des transports scolaires applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021 est disponible sur leur site internet, notamment les modifications tarifaires.

A l'école primaire et maternelle, les inscriptions seront ouvertes à partir du 31 mai 2021. Comme à l'accoutumé, c'est auprès de la mairie d'Uxegney que vous devez effectuer les démarches d'inscription uniquement dans le cadre d'un changement d'école (soit pour une première inscription en maternelle ou primaire, ou dans le cadre d'un déménagement). Pour le collège, les dossiers vont vous être transmis par voie postale après échange entre le collège et l'école actuelle de votre enfant.



## En Bref



La consultation concernant le choix du blason communal est toujours en cours. Les coupons-réponses sont à rendre pour le mercredi 31 mars 2021 directement en mairie. Nous espérons une participation nombreuse.

Un diagnostic du réseau électrique est effectué par ENEDIS, vous avez pu et vous pourrez constater que la commune est survolée à basse altitude par un hélicoptère. Ces survols ont pour objectifs de détecter et localiser des défaillances sur le réseau, et d'analyser la végétation à proximité des lignes.



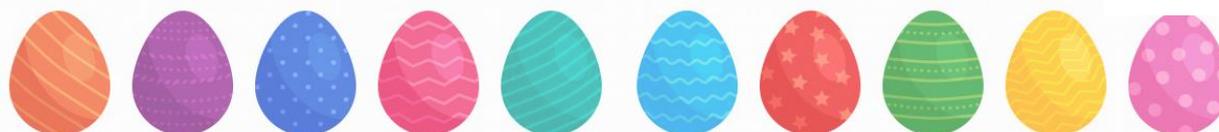
Pour information, la CAE propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) qui connaît un grand succès à travers le projet VILVOLT. Pour vous abonner rapidement, contactez le 03.29.37.54.60 ou sur [vilvolt@agglo-epinal.fr](mailto:vilvolt@agglo-epinal.fr). Une réunion d'information aura lieu le samedi 17 avril à 10h en salle polyvalente ; vous pourrez essayer ce type de vélo, en raison des mesures sanitaires, une inscription en mairie est nécessaire.

Nous vous rappelons que l'aire de jeu de la commune et le terrain de pétanque sont en libre accès. Une réunion publique aura lieu prochainement concernant l'amélioration des espaces de jeux au sein de la commune.



Les élections régionales et départementales auront lieu de concert les dimanches 13 et 20 juin 2021. A ce titre, nous recherchons des bénévoles électeurs assesseurs pour aider l'équipe municipale à tenir les bureaux de vote. Merci de vous adresser en Mairie pour plus d'information. Tranches horaires à pourvoir : 11h – 14h, 14h – 17h et 17h suivi du dépouillement.

Nous vous rappelons que la commune offre une prise en charge annuelle de 40 euros par enfant inscrit à une colonie de vacances, centre aéré ou activités socio-culturelles extra-scolaires si celle-ci dure au moins 5 jours consécutifs sur l'année 2021. La subvention est versée directement à l'organisme. Vous ne devez pas avancer l'argent de cette participation. Pour ce faire, une attestation est disponible auprès de la Mairie.



N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashs infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**